

# REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

## Année scolaire 2007/08

### INSCRIPTIONS

Au restaurant scolaire, aux heures scolaires.

Vous pouvez inscrire vos enfants 1,2,3 ou 4 fois par semaine à condition de fixer les jours à l'avance.

**Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone doivent être signalés le plus rapidement possible ( pour vous joindre si votre enfant est malade ou blessé entre 12h et 13h30 ).**

Pour les enfants scolarisés à l'école maternelle, il est demandé aux parents de fournir les certificats de travail aux mois de septembre et de janvier. **Seuls les enfants dont les 2 parents travaillent seront acceptés.**

Les enfants scolarisés la première année seront acceptés au restaurant scolaire 2 semaines après la rentrée, pour leur permettre de s'habituer à leur nouvel environnement.

### PAIEMENT

Les repas sont payables en début de mois. Le prix est fixé par délibération du Conseil Municipal. En cas d'absence de l'instituteur et des sorties prévues, les repas seront déduits automatiquement le mois suivant.

Pour les absences de vos enfants, **les repas seront déduits sur le mois suivant sauf un repas de franchise.**

Le paiement se fait au restaurant scolaire soit par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public soit en espèces (**si vous donnez le règlement à votre enfant noter son nom et sa classe sur l'enveloppe**).

**En cas de retard, dans les paiements, non justifiés d'un trimestre , l'enfant sera exclu du restaurant scolaire .**

**En cas de difficultés passagères, un étalement de le dette peut être mis en place .**

### MENUS

Avec la facture les menus du mois seront joints. Ils seront respectés sous réserve d'un retard de livraison ou autres soucis.

Les menus sont élaborés suivant un plan alimentaire pour un équilibre nutritionnel.

La commune adhère à un groupement d'achats dont le principal souci est la qualité des produits (**viande d'origine française et produits sans OGM**).

Les repas sont préparés sur place, avec des produits frais ou surgelés. Une équipe de 4 agents oeuvrent pour offrir une meilleure qualité aux enfants.

### **SERVICE**

Pour les enfants de l'école maternelle, 4 agents assurent le service.

Après le repas, 2 ATSEM prennent le relais pour le lavage des dents et la surveillance des enfants en récréation.

Pour les enfants de l'école primaire, le service se fait en 2 fois. 4 agents sont là pour aider les enfants à se servir, à couper la viande et à débarrasser. A tour de rôle, les enfants assurent le service et débarrassent.

Il est demandé aux enfants de goûter à tous les plats, même s'ils disent ne pas aimer, une petite ration leur est servie (souvent les enfants découvrent le goût et finissent par apprécier )

Une fois le repas terminé ,2 agents sont chargés de la surveillance des enfants en récréation.

### **RESPECT**

Le savoir vivre et la politesse sont exigés vis à vis du personnel. Il est demandé aux enfants de respecter également la nourriture et le matériel .

Suite à quelques insolences l'année passée, un carnet de mauvaise conduite sera élaboré.

En cas de mauvais comportement ou attitude irrespectueuse d'un enfant , un avertissement sera adressé aux parents . Au bout du troisième, une exclusion de 1 à 5 jours, suivant la faute aura lieu.

### **PAIEMENT**

**En cas de retard, dans les paiements , non justifiés, d'un trimestre , l'enfant sera exclu du restaurant scolaire .**

**En cas de difficultés passagères, un étalement de le dette peut être mis en place .**

### **SANTE**

**Tout problème de santé doit être signalé à l'inscription ainsi que toute allergie alimentaire qui sera accompagné d'un certificat médical.**

La responsable du restaurant scolaire en la personne d' Annie CHIATTELLA sera à votre disposition pour la moindre question ou souci pour que vos enfants se sentent bien pendant le moment du repas.

Toute l'équipe d'encadrement du restaurant scolaire et sa responsable vous souhaitent une très bonne rentrée et une bonne année scolaire .

MME CHIATTELLA Annie  
Gestionnaire du restaurant scolaire

MR BERENGUIER  
Maire de La Croix Valmer